

INTERET PROFESSIONNEL

BUREAU PROVINCIAL DE MÉDECINE

Extrait des minutes de l'assemblée du Bureau Provincial de Médecine, tenue à Québec, le 25 novembre 1895, dans les Salles de l'Ecole de Médecine de l'Université Laval.

Proposé par le docteur S. Gauthier, secondé par le docteur Beau-soleil, et résolu : “ Qu'un comité composé des membres de la Législature, avec le proposeur et le secondeur, soit autorisé à étudier les règlements et constitutions des différentes sociétés de bienveillance, faisant affaire dans la province de Québec, et qu'il soit résolu que ce comité prenne les moyens de faire disparaître les règlements despotiques que ces Associations, soi disant philanthropiques, imposent à la profession médicale. Que le Collège des Médecins et Chirurgiens de la province de Québec, réprouve la conduite des membres de ce Collège qui s'engagent vis-à-vis de ces sociétés, à faire de la pratique des loges, avec salaire fixé d'avance ;

“ Qu'il est dérogatoire à l'honneur et à l'étiquette professionnels de s'engager dans tous les cas, à dévoiler le nom, la cause et la nature de la maladie des membres de ces Associations ;

Que ce comité s'abouche avec les différents bureaux de direction de ces associations de secours mutuel, afin qu'elles fassent disparaître de leurs constitutions les clauses obligeant les médecins à certifier, à assermenter même, les causes de demandes de bénéfices de leurs associés ; ces obligations étant une cause d'abus criants dans un grand nombre de circonstances, en même temps qu'elles exposent la profession médicale au discrédit public.”

Vraie copie.

A. G. BELLEAU,

Secrétaire, O. M. & C. P. Q.